

BULLETIN COMMUNAL DE PETIT-RÉDERCHING

N° 8 - Février 2012



**L'aménagement de
la rue de Strasbourg**

Sommaire

| | |
|---|---------|
| Coordonnées des services publics à la population | 2 |
| Le Mot du Maire | 3 |
| Etat Civil 2011 | 4 |
| Délibérations du Conseil Municipal - Extraits | 5 - 7 |
| Démarches administratives - Bon à savoir | 8 - 9 |
| Le Ranch des Bisons | 10 - 11 |
| Rétrospective des travaux réalisés | 12 - 13 |
| Voirie : L'aménagement de la rue de Strasbourg | 14 - 15 |
| Association ALERT57 - Sécurité routière | 16 |
| Le Plan Local d'Urbanisme | 17 |
| La Ste Catherine s'invite à l'école - Plantations et Verger école | 18 - 21 |
| Les associations locales | 22 - 23 |
| L'agenda des sorties | 24 |

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi, mardi jeudi et vendredi : 8H - 12H00

Mardi : 14H - 18H00

Jeudi : 14H - 16H30

La mairie est fermée le mercredi.

3 rue de la mairie 57410 PETIT-REDERCHING

Tél. : 03 87 09 80 78 Fax : 03 87 09 79 25

Courriel : mairie.petitrederching@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du syndicat d'eau et d'assainissement de la Bickenalbe

Accueil physique le jeudi de 14H à 16H
au 1er étage de la mairie de Petit-Réderching

Permanence téléphonique le mardi de 13H à 17H.

Tél. : 03 87 09 81 80

Bibliothèque municipale

Lundi : Fermée

Mardi : 16H00 -19H00

Mercredi : 13H30 -18H00

Jeudi : 16H00 -18H00

Vendredi : 16H00 -18H00

10 rue des Ecoles - Tél. 03 87 28 81 69

Communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche

Rue des Sports 57410 ROHRBACH LES BITCHE
Tél. : 03 87 09 88 51

Loisirs Jeunesse

Tél. : 03 87 09 85 26

Courriel : loisirs.jeunesse57@orange.fr

Déchetterie

Plate-forme de Rohrbach-Lès-Bitche

Z.A intercommunale à Rohrbach Les Bitche

Horaires d'ouverture :

Lundi : Fermé le matin 13H-17H

Mardi à Vendredi : 10H-12H 13H-17H

Samedi : 9H-12H 14H-17H

La fibre optique - Tubéo

Syndicat des communes du Pays de Bitche

38 rue du Colonel Teyssier BP 80043

57232 BITCHE CEDEX

Tél. : 03 87 06 10 40



Courriel : syndicat@paysdebitche.fr

Le Mot du Maire

L'année 2011 s'est achevée avec son lot de satisfactions et de souffrances. Il va s'en dire que l'actualité a été fort chargée.

La France ainsi que de nombreux pays de la zone euro sont dans la tourmente malgré les maints engagements de nos différents dirigeants.

Localement des évènements lourds de conséquences ne nous ont malheureusement pas épargnés.

Certaines familles de notre commune ont été touchées de plein fouet par la fermeture de l'entreprise Fermoba qui était un des fleurons de la fermeture du bâtiment. Nous compatissons à la situation de ceux qui sont fragilisés par cette mesure et nous leurs souhaitons vivement de retrouver rapidement un équilibre professionnel et familial.

Au-delà de cet échec, nous continuons à œuvrer pour la bienséance de nos concitoyens et les travaux vont bon train. Le bilan des travaux de l'année écoulée sera relaté dans les pages qui suivent.

L'actualité récente m'amène tout naturellement à évoquer les problèmes de la ligne Sarreguemines Bitche que nous nous évertuerons à maintenir dans un souci de confort et de sécurité des utilisateurs.

Concernant les projets 2012, la réalisation de la desserte forestière dans la forêt communale verra le jour, de même que l'aménagement de la rue de Strasbourg et nous avons démarré l'étude de réhabilitation de notre mairie.

La construction de notre site Internet est également en cours et vous pourrez prochainement suivre en continu l'actualité de votre commune en vous connectant sur www.petit-rederching.fr.

Grâce à nos infrastructures mises à disposition des associations, le tissu associatif de notre commune est bien développé et je me félicite que les activités soient exercées dans de bonnes conditions. Je mets à l'honneur l'ensemble des associations pour leur dynamisme et les remercie pour les fêtes et manifestations qu'elles organisent tout au long de l'année, car elles rythment la vie de notre village.

En cette nouvelle année, je voudrais partager avec vous des vœux de bonheur de santé et de solidarité et face au défaitisme et à la morosité, je choisirai le simple A de Avenir pour que demain encore, nous puissions créer les conditions de vie et d'épanouissement dans notre commune.

Armand NEU,
Maire de Petit-Réderching



Rédaction

Directeur de la rédaction et de la communication :
Armand NEU, Maire de Petit-Réderching

Crédits photos : GF, FH, FD, ET, MM

Diffusion gratuite - Impression à 720 exemplaires par Druckerei GABRIEL à PIRMASENS (Allemagne)

NAISSANCES



Léna née le 2 mars à HAGUENAU, fille de Manuel TRAUTENBERGER et Anita LEJEUNE

Marine née le 2 mai à SAREGUEMINES, fille de Christophe STEPHANUS et Delphine DIERINCK

Nolan né le 28 juillet à SARREGUEMINES, fils de François SPIELDENNER et Laetitia NEU

Maëlle née le 10 octobre à SARREGUEMINES, fille de Stéphane GRACIA et Nathalie TORLOTTING

Rose née le 16 octobre à FORBACH, fille de Marc HUDER et Audrey MULLER

Emma née le 15 novembre à SARREGUEMINES, fille de Steven ZECH et Sabine PUCHOT

Léo né le 18 décembre à SARREGUEMINES, fils de Laurent MEHLINGER et Sandrine MAYER

Noah né le 25 décembre à SARREGUEMINES, fils de Laurent SCHWALBACH et Audrey SCHMITT



MARIAGES

Le 05 mars :
Pascal ZWING et Virginie RING

Le 20 août :
Emmanuel STEINER et Aline OBRY

Le 27 août :
Pascal HEIN et Tanja KURPJUWEIT

Le 10 septembre :
Frédéric VOGEL et
Marie-Christine HOELLINGER

Le 17 septembre :
Marc PUCHOT et Tania DOSCH

DECES

Le 14 janvier : Joseph LETT, âgé de 76 ans

Le 23 janvier : René FINKLER, âgé de 78 ans

Le 3 février : Martin STEYER, âgé de 53 ans

Le 21 mars : Georgette FABER veuve SINNIG, âgée de 80 ans

Le 10 avril : Joseph LANG, âgé de 74 ans

Le 28 avril : Roger BURLETT, âgé de 73 ans

Le 7 mai : Edouard KENNEL, âgé de 74 ans

Le 14 mai : Antoine ZINTZ, âgé de 83 ans



Le 11 juillet : Michel WEINLAND, âgé de 60 ans

Le 30 juillet : Marie Louise LALLIER, âgée de 87 ans

Le 17 août : Justine PEIFFER veuve RUBECK, âgée de 85 ans

Le 29 août : Pascal NEU, âgé de 54 ans

Le 19 octobre : Thérèse NEU épouse BURGUN, âgée de 82 ans

DÉCISIONS DU 2^È SEMESTRE 2011

Restaurant scolaire : Création d'un poste à temps non complet

Compte tenu de la création du service de restauration scolaire et du non renouvellement du contrat aidé arrivé à échéance le 30 novembre 2010, il convient de créer un emploi d'agent de restauration, afin d'assurer la continuité de ce service. Le conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet (20/35^{ème}), à compter du 1^{er} mars 2011, pour assurer les tâches afférentes au service de restauration scolaire.

Patrimoine : Diagnostic énergétique des bâtiments communaux

Face à une prévision d'augmentation importante du coût des énergies, le conseil municipal décide d'effectuer un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux, retient l'offre de la société ASSIST de METZ, pour un montant de 7 080 euros TTC et sollicite les subventions auprès de la Région, de l'ADEME et du programme européen LEADER.

Aménagement de voirie : Travaux d'aménagement qualitatif de la rue de Strasbourg

Les travaux ont pour objet l'aménagement qualitatif de la rue de Strasbourg, avec l'effacement des réseaux et le prolongement de la piste cyclable. La maîtrise d'œuvre au taux de 5 % est confié au bureau Nord Est Ingénierie de Sarreguemines et le relevé topographique au cabinet SGE Gingembre et Associés. Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Bickenalbe mènera en parallèle des travaux sur le réseau d'eau potable et d'assainissement dans cette rue de l'agglomération.

Subventions aux associations

Suite aux propositions de la commission de la vie associative concernant les aides aux associations, le conseil municipal décide la gratuité de l'occupation des salles, uniquement pour les activités des associations locales, vote à l'unanimité pour la suppression des subventions de fonctionnement et l'attribution de subventions d'investissement à hauteur de 20 % des dépenses hors taxes.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2011, pour un montant annuel de 100 euros.

Subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'attribuer à la chorale Méli-Mélodies une subvention de 20 % de la dépense HT pour l'acquisition de matériel de sonorisation qui s'élève à 2174 euros, soit 435 euros; aux Mandolineros une subvention de 209 euros pour l'achat d'une sonorisation d'un montant de 1045 euros; au FLAC, pour la section tennis de table, une subvention de 704 euros pour une dépense de 3520 euros relative à l'acquisition de nouvelles tables de tennis de table et de prendre en charge la cotisation de 645 euros de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers.

Convention de fourrière

Le conseil municipal décide de signer la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux, au tarif de 1,05 €/habitant pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 décembre 2011, reconductible par tacite reconduction deux fois jusqu'au 31 décembre 2013.

Rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT concernant les compétences de la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLETC du 8 mars 2011 relatif à l'évaluation des charges transférées ainsi que le montant de l'attribution de compensation pour la commune de Petit-Réderching, défini comme suit :

Reversements 2010 : 235 944 €
2011 : 200 552 € (-15%) ; 2012 : 176 958 € (-10%) et 2013 : 153 364 € (-10%).

Demande de subvention pour les travaux de plantation suite aux travaux connexes au remembrement

Suite aux travaux connexes au remembrement, le conseil municipal décide de faire réaliser les plantations prévues à l'étude d'impact du remembrement pour un montant de 15 420,00 € HT et charge le maire de solliciter la subvention auprès du Conseil Général.

Demande de subvention pour l'aménagement des structures de jeux

Suite à l'appel d'offres pour la construction d'une structure de jeux pour l'école maternelle et d'un bac à sable pour l'école élémentaire, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société IMAJ pour un montant total de 13 671,76 € HT et autorise le maire à faire une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Demande de participation pour le réaménagement de la salle de réunion interparoissiale de la paroisse St Rémy de Rohrbach-Lès-Bitche

Le conseil municipal décide de ne pas participer financièrement à ce projet.

Vente de terrain par le Conseil de Fabrique

Suite à la demande d'acquisition du terrain appartenant au Conseil de Fabrique, le conseil municipal décide de ne pas se porter acquéreur d'une partie du terrain, de ne pas faire usage de son droit de préemption et de donner son accord pour la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section 2 parcelle 202, d'une contenance de 15,57 ares, pour un montant de 64 000 euros, à Monsieur et Madame JOHANN Emmanuel, domiciliés 5 rue des Jardins.

Vente de terrain

Suite à la demande de Monsieur HOUTH René qui souhaite acquérir une portion de voirie publique cadastrée section 4, d'une contenance de 31,50 m² environ, devant la parcelle n° 131, au n° 1 impasse Robert Schuman, le conseil municipal considérant que cette parcelle n'a jamais été affectée à la circulation ou au stationnement des véhicules, autorise l'aliénation de cette parcelle à son profit, au prix de 300 euros TTC, en cas d'avis favorable à l'issue de l'enquête et de mettre à sa charge tous les frais afférents à cette cession.

Présentation du projet de PLU et arrêté

Considérant que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées, le conseil municipal arrête le projet de P.L.U. de la commune de Petit-Réderching, tire le bilan de la concertation et décide de réunir les personnes ayant émis des observations pour leur présenter

l'avis du bureau d'études.

Urbanisme : réglementation des clôtures et démolitions

Réglementation des clôtures

Le conseil municipal décide de soumettre les clôtures à déclaration préalable, cette décision ne concerne pas les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

Réglementation des démolitions

Le conseil municipal, décide de soumettre les travaux de démolition dans la commune à permis de démolir, en application des dispositions de l'article R. 421-27 du code de l'urbanisme.

Créations de poste

Compte tenu du départ en retraite de Madame Marie-Thérèse BECKER, chargée de l'entretien de l'école maternelle et de l'école mixte 2, il convient de pourvoir à son remplacement. A la suite d'une réorganisation du travail, les aides maternelles (ATSEM) assurent une partie du ménage au sein de l'école maternelle. Le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique 2ème classe, à temps non complet (soit 15/35ème hebdomadaire) attribué à Madame Martine HUVER qui assurait déjà des remplacements.

Par ailleurs, compte tenu du non renouvellement du contrat aidé au secrétariat, il convient de renforcer les effectifs du service administratif. Suite à la déclaration de vacance, de nombreuses candidatures ont été réceptionnées. La candidate retenue est fonctionnaire territoriale, et le conseil municipal décide de créer un poste à temps complet à compter du 1er septembre 2011, et de nommer Madame Esther TRIMBORN par mutation.

Participation financière à l'Association Foncière de Remembrement

Dans le cadre des travaux connexes au remembrement, le conseil municipal décide d'attribuer un premier acompte de 84 000 euros à l'Association Foncière de Remembrement destinée à honorer les factures relatives aux travaux de création des chemins ruraux. Le second acompte s'élève à 45 230 euros. La part des travaux incombant à la commune pour les travaux connexes au remembrement représente 129 230 euros.



Vente de terrains au lotissement

Le conseil municipal décide de céder :

à Monsieur ESCHENBRENNER Bertrand et Mademoiselle CAPETTE Monique, domiciliés 9 rue des Jardins à Bining, le lot n° 20 du lotissement Bellevue autorisé par arrêté du 24 avril 2006 et certificat du 21 décembre 2006 cadastré section 4 parcelle n° 478/453, d'une contenance de 7,18 ares, au prix de 27 284,00 € HT, soit 32 631,66 € TTC.

à Madame Monique COLLIN domiciliée 40 rue de Sarreguemines à Lemberg, le lot n° 2 du lotissement Bellevue cadastré section 4, parcelle n° 455/453, d'une contenance de 7,69 ares, au prix de 29 222,00 € HT, soit 34 949,51 € TTC.

Cimetière : Espace cinéraire

Suite à la délibération du 29 janvier 2010 acceptant le projet d'un espace cinéraire et aux offres reçues dans le cadre de la consultation, le conseil municipal décide de confier la conception de l'espace cinéraire à l'entreprise MEAZZA de MUNDOLSHEIM pour un montant de 20 300 euros TTC.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Suite à la présentation du schéma départemental de coopération intercommunale réformant l'organisation territoriale, le conseil municipal, rejette le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet et propose le rapprochement avec la Communauté des Communes du Pays de Bitche et la suppression du Syndicat des Communes du Pays de Bitche plutôt que la création d'un syndicat à l'échelle de l'Arrondissement.

Association d'insertion des restaurants du cœur des deux sources de SCHORBACH

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 euros à cette association

DATES A RETENIR

ELECTIONS PRESIDENTIELLES
22 avril et 6 mai 2012

ELECTIONS LEGISLATIVES
10 et 17 juin 2012

pour permettre à des personnes d'être accompagnées dans leur démarche professionnelle et qualifiante.

Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - PAVE

La communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche a décidé de faire réaliser le PAVE pour les communes membres. Un comité de pilotage avait été créé à cet effet.

Le bureau d'études Nord Est Ingénierie, après avoir fait l'état des lieux de l'existant, a réalisé un diagnostic dans l'ensemble des communes et a identifié les différentes zones et itinéraires à enjeux.

Une synthèse du PAVE a été présentée et révèle que certaines zones sont problématiques par rapport aux obligations réglementaires. L'objectif est de hiérarchiser les actions à mener pour améliorer l'accessibilité.

Un chiffrage a été effectué pour permettre de programmer un plan d'actions relatif à ces travaux d'accessibilité.

Projet d'implantation d'une antenne relais

Une demande pour l'installation d'une antenne téléphonique au lieu dit « Bauertchen » a été présentée par l'opérateur SFR. L'implantation actuelle de l'opérateur ORANGE en face de la réserve foncière destinée à une future extension urbaine a soulevé de nombreuses contestations et a fait l'objet d'un recours auprès du tribunal.

Le conseil municipal est défavorable à l'implantation d'une seconde antenne sur le ban communal et précise qu'une autorisation pour l'implantation de l'antenne SFR pourra être accordée à l'unique condition que l'opérateur ORANGE démonte l'antenne existante pour s'installer avec SFR sur le nouveau pylône à créer.

Projet de réhabilitation de la mairie

Pour l'amélioration de l'accessibilité aux services publics locaux mais également dans le but de créer des espaces fonctionnels d'accueil et de travail, un projet de rénovation sera prochainement engagé. La conduite du projet sera faite en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle afin d'établir un cahier des charges précis pour la réhabilitation de notre mairie. La volonté du conseil municipal est de créer un Bâtiment Basse Consommation, respectueux de l'environnement, dans le même esprit que la construction récente du foyer socioculturel et de l'atelier municipal.

Démarches administratives

Formalités administratives, comment ça marche ?

Vous trouverez ci-dessous les pièces à produire pour l'obtention de certains documents administratifs.

☒ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour obtenir une carte d'identité, il faut produire, dans tous les cas, deux photos d'identité identiques, un justificatif de domicile et compléter le formulaire de demande. Ensuite et selon les cas, vous devrez également joindre :

- pour une première demande ou si votre CNI est périmée depuis plus de deux ans : une copie intégrale de l'acte de naissance (ou le livret de famille des parents) et dans la mesure du possible un document officiel avec photo ;
- en cas de perte ou vol : la déclaration de vol ou le dépôt de plainte, un timbre fiscal de 25 euros, une copie intégrale de l'acte de naissance (ou le livret de famille des parents) et dans la mesure du possible un document officiel avec photo
- en cas de divorce : le jugement et la convention de divorce
- pour l'établissement d'une CNI pour un mineur : la photocopie d'une pièce d'identité d'un des parents.

Rappelons qu'une personne mineure ne peut retirer elle-même sa pièce d'identité. A l'inverse, seule la personne majeure, titulaire de la carte, peut la retirer. La prise d'empreinte digitale est obligatoire pour toute personne âgée de 13 ans ou plus.

☒ AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR MINEUR

Cette autorisation est délivrée sur présentation du livret de famille des parents (et du jugement de divorce le cas échéant) et de la carte d'identité valide de l'enfant. Si l'enfant possède un passeport, il n'est pas nécessaire d'avoir une autorisation de sortie du territoire.

☒ PASSEPORT

Pour obtenir un passeport, il faut produire le formulaire de demande complété, la carte d'identité plastifiée, deux photos d'identité, un justificatif de domicile et des timbres fiscaux d'une valeur de 86 euros.

Les mairies de Bitche ou Sarreguemines vous accueillent pour établir votre passeport.

**Mairie de Sarreguemines 2 rue du Maire
Massing 57200 SARREGUEMINES
Tél. : 03 87 98 93 00**

**Mairie de Bitche 31 rue du Maréchal Foch
57230 BITCHE Tél. : 03 87 96 00 13**

☒ RECENSEMENT MILITAIRE

Il concerne tous les jeunes âgés de 16 ans et plus. La mairie convoque les personnes concernées tous les trimestres, l'année de leur 16^{ème} anniversaire. En cas de besoin, le jeune peut se présenter à la mairie pour se faire recenser avant d'avoir reçu la convocation, mais obligatoirement après le jour de son 16^{ème} anniversaire.

Le certificat de recensement est délivré sur présentation du livret de famille et d'une pièce d'identité de l'enfant. Il est indispensable pour s'inscrire à tous les examens nationaux.

☒ INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Elle doit être effectuée au 31 décembre d'une année pour être effective l'année suivante. Il suffit de se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Rappelons, que l'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique lors de la déclaration d'arrivée en mairie et doit faire l'objet d'une démarche personnelle.

A savoir : Le justificatif de domicile est une facture récente d'eau, d'électricité ou de téléphone.

Informations pratiques



Dès aujourd'hui, l'ensemble des usagers de notre territoire peut nous poser directement leurs questions ou nous soumettre leur demande en nous appelant gratuitement

au numéro suivant :

N°Vert 0 800 600 057

NOUVELLE DOTATION EN SACS MULTIFLUX

Les 11 et 13 avril 2012

De 14H30 à 19H30 à la salle polyvalente

Les horaires de permanence sont :

Du Lundi au Jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h
et le Vendredi de 10h à 12h.

Vous pouvez également consulter notre site Internet : www.syde.me.fr.



A la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC) - 99 rue du Maréchal Foch :

L'ADIL assure une permanence par mois. La prochaine sera assurée par Alicia BALIND et se tiendra le **mercredi 22 février 2012** de 10H15 à 12H00 et de 13H30 à 16H15.

L'Espace Info Energie est à votre disposition pour toutes vos questions relatives aux économies d'énergie les lundi et vendredi de 9H00 à 12h00 et de 13H30 à 17H30 - Tél. : 03 87 28 97 45.

Pour toutes informations, consulter www.adil57.org.



ADIL 57/AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA MOSELLE



Le Relais Parents Assistants maternels répond à toutes vos questions en matière d'accueil pour vos enfants.

Il propose aussi des animations ludiques hebdomadaires, sur inscription. Voici le programme du 1er semestre 2012 :

| FEVRIER 2012 | MARS 2012 | AVRIL 2012 | MAI 2012 | JUIN 2012 |
|--|--|--|---|--|
| 3/2 : Atelier ludique psychomotricité | 2/3 : Atelier ludique Jeux de semoule | 6/4 : Atelier ludique Lapin de Pâques | 4/5 : Atelier ludique Promenons-nous | 1/6 : Atelier ludique Fête des mères |
| 10/2 : Eveil musical | 9/3 : Eveil musical | 13/4 : Eveil musical | 11/5 : Eveil musical | 8/6 : Eveil musical |
| 17/2 : Carnaval | 16/3 : Bibliothèque | 20/4 : Atelier nutrition | 25/5 : Bibliothèque | 15/6 : Atelier ludique Fête des pères |
| 24/2 : Maison de retraite | 23/3 : Maison de retraite | 27/4 : Maison de retraite | | 22/6 : Maison de retraite |
| | 30/3 : Atelier relaxation | | | |

RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

2 rue de l'Agriculture 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE - Tél. 03 87 02 01 37

Accueil du public :

Lundi : 9H30-16H30 Mercredi 9H30-16H Jeudi : 9H30-11H30 ♦ 14H-16H30

Avis aux parents qui recherchent un mode d'accueil pour leurs enfants et des conseils pratiques.

Le Ranch des Bisons

Il était une fois le Ranch des Bisons ... à Petit-Réderching.

Tout est parti du vœu de perpétuer l'élevage hérité de leurs grands-parents à la ferme du Grand Niedeck à Petit-Réderching, propriété de la famille depuis 1876. Les terrains agricoles devenant rares, les quelques centaines d'hectares font mûrir un projet riche pour notre territoire. Robin CHALL et Eric SCHOENHENTZ, les 2 cousins, ont une idée derrière la tête.



Certes, une idée hors du commun ... l'aventure du Ranch des Bisons commence le 1er juillet 2007.

Empruntée par de nombreux promeneurs, la route du Judenhof, par son calme, ses grands espaces et ses belles vues, trouve sa quiétude peu à peu troublée par l'arrivée d'étranges bêtes. Depuis janvier 2008, de nombreux curieux viennent faire un détour pour admirer cet animal craintif mais très impressionnant... **le bison d'Amérique.**

Espèce menacé d'extinction, quelques élevages, dont 25 en France, ont su sauvegarder l'espèce. A la fin du XIX è siècle, on ne comptait plus que 400 bêtes vivant à l'état sauvage. Une loi américaine en a interdit la chasse en 1894. Aujourd'hui, grâce aux zoos, aux parcs animaliers et aux élevages privés, la population des bisons compte plus de 350 000 bêtes.

L'installation de l'élevage a nécessité des travaux préliminaires. Après leurs études, plusieurs stages ont été suivis dans des élevages européens par nos jeunes éleveurs.

Une réglementation stricte mais justifiée :

Enclos adapté : 1 Ha par tête, obtention du certificat de capacité à élever un animal sauvage sanctionné par un agrément départemental et des infrastructures adaptées aux bisons. Certains éléments ont été importés des Etats-Unis par Eric et Robin.

Le bison est d'apparence une bête robuste, rustique, le mâle peut atteindre les 1100 Kg, une femelle les 600 Kg. Ces animaux vivent toute l'année dehors et peuvent supporter des températures allant de - 40 °à + 40°C grâce à la mue de leur peau (fourrure épaisse en hiver; poil ras en été). L'espérance de vie d'un bison est d'environ 30 ans.



Un mâle pèse plus de 1000 Kg.

Une belle valorisation : La viande de bison est un produit très convoité. Riche en fer et en protéines, pauvre en cholestérol, c'est une viande très tendre qui se décline en rôti, filet, steak, civet, terrine, saucisson ou le fameux « bison burger ». Nombreux sont les restaurateurs qui proposent aujourd'hui la viande de bison sur leur carte.

La vente directe à la ferme est tout aussi appréciée par les particuliers.

Eric et Robin sont également présents aux marchés du terroir organisés par l'AMEM (Association Mosellane d'Economie Montagnarde).

Laissez-vous tenter ...

TATANKA FESTIVAL le 7 et 8 juillet 2012
Spectacles équestres, village western et restauration sur place.
Renseignements : 06 78 16 34 43 ou 06 72 79 50 16



Du nouveau !

Des projets de diversification :

Un bâtiment pédagogique va être construit à proximité de la ferme destiné à l'accueil des scolaires et à l'organisation de diverses conférences avec possibilité de se restaurer sur place. Véritable atout pour l'essor touristique du Pays de Bitche.

Cette année sera marquée par l'ouverture des chalets en bois au nombre de 4 sur le site. Une aire d'accueil pour caravanes saura également satisfaire les touristes à compter de cet été. Une infrastructure respectueuse de l'environnement.



CARTE D'IDENTITE

- ♦ Ferme du Grand Niedeck - PETIT-REDERCHING, direction Hottviller
- ♦ Arrivée des premiers bisons : 2008
- ♦ Plus de **122 bisons** : **35 mâles** et **87 femelles** actuellement
- ♦ Les bisonneaux naissent de mai à juillet
- ♦ Tatanka Festival - 1er week-end de juillet
- ♦ Ferme ouverte début septembre de chaque année
- ♦ Au plus près des bisons avec la visite safari dans le parc des bisons (mi-mai à mi septembre sur réservation - sans réservation en juillet et août)
- ♦ Promotion du circuit court : vente directe à la ferme et repas à la ferme sur réservation
- ♦ 4 chalets pour passer d'agréables séjours en pleine nature (ouverture en juin 2012) et projet d'un bâtiment-accueil pédagogique avec possibilité de restauration (ouverture prévue pour 2014)

Courriel : Ranchdesbisons@aol.com

www.ranchdesbisons.com



Nous souhaitons bonne continuation à nos jeunes éleveurs.

Rétrospective des travaux réalisés

REFECTION DE LA PLACE DU MONUMENT AUX MORTS ET DE L'EGLISE



Des pavés et des bordurettes ont été posés sur la place autour du monument aux morts par les ouvriers municipaux.

Les agents ont remplacé les briques du fil d'eau autour de l'église par des pavés.



Une allée en pavés a également été réalisée au parking de la salle socioculturelle pour accéder à l'aire de jeu des petits.

MISE EN PLACE DE BARRIERES DE SECURITE DEVANT LA MAIRIE

Les entrées et les sorties d'écoles génèrent un risque d'accident important en raison de la concentration d'un nombre important de voitures et de personnes. Oubliant les mesures de sécurité pour des convenances personnelles, trop de parents en déposant ou en cherchant leurs enfants à l'école adoptent une conduite à risque. Ces attitudes nous ont contraints à installer des barrières de sécurité le long du trottoir devant la mairie, afin de limiter le stationnement de véhicules, et de ce fait les risques d'accident. Rappelons que des emplacements de parkings sont disponibles près de la salle polyvalente. Même si nous devons faire quelques mètres de plus à pied, la sécurité de nos enfants mérite bien cet effort !



ACQUISITION D'EQUIPEMENTS LUDIQUES AUX ECOLES

Une structure de jeux pour l'école maternelle et un bac à sable pour l'école élémentaire ont été aménagés par la société IMAJ de LACROIX SUR MEUSE pour un montant total de 13 672 € HT, soit 16 350 € TTC. Ces travaux ont bénéficié d'une subvention de 2500 € de Madame Gisèle PRINTZ, sénatrice de la Moselle au titre de sa réserve parlementaire. Les agents communaux ont également confectionnés un nouveau banc pour nos écoliers.



SECURITE ROUTIERE INSTALLATION DE 3 CINEMOMETRES

Trois cinémomètres ont été installés à différentes entrées du village (rue d'Enchenberg, rue de la Libération et rue de Hoelling) pour sensibiliser les automobilistes aux excès de vitesse. Ces radars pédagogiques contiennent un système électronique qui permet d'analyser les vitesses des voitures. Après quelques mois de fonctionnement, une analyse sera réalisée pour recenser les données qui vous seront communiquées ultérieurement.

Après appel d'offres le marché de l'installation de ces trois cinémomètres a été attribué à Alsace Application de Siewiller pour un montant de 8 000 € HT soit 9 500 € TTC. Ces équipements ont été subventionnés à hauteur de 2 400€ par le Conseil Général au titre des amendes de police et de 2 000 € par Jean-Louis MASSON, au titre de la réserve parlementaire.



RUE D'ENCHENBERG



VERGER ECOLE

En association avec le syndicat des arboriculteurs de la localité, nous avons créé le verger école situé derrière le foyer socio culturel à proximité des écoles. Cette plantation est composée d'une haie fruitière Solaxe de six pommiers, d'une haie Solen de deux pommiers, de six pommiers en axes demi tige, de deux cerisiers, d'un quetschier, d'un mirabellier et deux poiriers en axes demi tige, de deux pieds de vigne, d'un framboisier, d'un mûrier, d'un groseillier rouge, d'un groseillier blanc, d'un cassis.

Ces travaux ont bénéficié d'une subvention du Conseil Général de 460 €.

ESPACE CINERAIRE

Suite aux offres reçues dans le cadre de la consultation, le conseil municipal a confié la conception de l'espace cinéraire à l'entreprise MEAZZA de MUNDOLSHEIM pour un montant H.T. de 17 000,00 euros. Cet espace est composé de deux columbariums à 6 cases, de 6 cavurnes, d'un jardin du souvenir et d'une table de cérémonie.

Cet aménagement a bénéficié d'une subvention de 1500€ de Monsieur Philippe LEROY, sénateur de la Moselle.



Travaux de Voirie :

Dans sa séance du 4 février 2011, le conseil municipal a décidé d'entreprendre le réaménagement de la rue de Strasbourg, route classée à grande circulation. La phase des études et de conception réalisé par le cabinet Nord Est Ingénierie de Sarreguemines a démarré au printemps 2011. Cette opération englobe le rétrécissement de la voie, la création de parking, d'une piste cyclable et des trottoirs pour sécuriser et harmoniser ce tronçon de notre agglomération.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement de voirie plusieurs opérations seront menées. La première tranche sera consacrée aux travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable réalisé par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Bickenalbe.

Se succéderont l'aménagement et l'effacement des réseaux aériens de la rue de Strasbourg depuis l'entrée de l'agglomération en provenance de Rohrbach les Bitche jusqu'au droit du passage à niveau.

Ce projet prévoit de réduire la largeur de la chaussée existante à 7 mètres, afin de limiter la vitesse des usagers et l'entrée du village bénéficiera d'un aménagement paysager.

Une bande de 2,00 m de large sera aménagée côté pair de la rue afin de permettre le stationnement des usagers, aucun parking n'étant disponible à l'heure actuelle.



L'Aménagement de la rue de Strasbourg

Une piste cyclable à double sens de 2.5m de large côté impair de la rue sera créée dans le prolongement de l'existante en provenance de Rohrbach-Lès-Bitche afin de permettre la liaison avec le centre village.

Un cheminement piéton continu et sécurisé sera également mis en place.

Est aussi inclus dans ce projet un volet paysager avec la création de bandes d'espace vert qui donnera une identité et un cachet à la traverse en délimitant et en sécurisant la piste cyclable et les cheminements piétons.

Cet aménagement est mené en collaboration avec la ville de Rohrbach-Lès-Bitche, vu que l'entrée d'agglomération se situe pour partie sur le ban de Rohrbach.



COÛT ESTIMATIF DE L'OPERATION :

Aménagement qualitatif et effacement des réseaux :

511 000 € HT

Les demandes de subventions sont actuellement en cours d'instruction. Les aides financières escomptées sont de l'ordre de 45% environ. Les partenaires financiers pour cet aménagement sont l'Etat, le Conseil Général de la Moselle, les enveloppes au titre des amendes de police et des réserves parlementaires.

INSTALLATION DE BALISES ROUTIERES

Dans le cadre de la sécurisation de l'intersection de la Redoute à la sortie du village vers Bitche et suite à notre demande auprès de l'Unité Territoriale Routière du Conseil Général en septembre dernier, des balises pour renforcer le marquage de la ligne continue ont été installées dans la montée de la Frohmühl. En effet avec l'installation de ces balises, la circulation est canalisée et les automobilistes ne pourront plus effectuer de dépassements dangereux au sommet de la côte.



Opération Post Permis

Qu'est-ce que l'opération **POST PERMIS 18 - 24 ANS** ?

Organisée par l'association ALERT 57- Association de Lutte pour une Éducation Routière pour Tous - de Phalsbourg, cette formation permet aux jeunes conducteurs débutants d'être plus sûrs au volant de leur véhicule en leur donnant la possibilité de suivre un stage de perfectionnement à la conduite après avoir obtenu leur permis de conduire.

Le stage n'est pas un stage de pilotage comme cela est proposé par certains organismes mais un stage axé sur l'importance **du comportement au volant** et pour montrer aux stagiaires que le seul responsable lors de la survenue dans 95% des accidents, n'est ni la faute à pas de chance, ni à l'autre conducteur mais **au conducteur et à son comportement**.

Ce stage alternant la théorie et la pratique sur plateaux d'exercices (route mouillée, vitesse excessive, effets de l'alcool, etc.) se déroule sur le site CENTAURE de Phalsbourg.



Le coût du stage s'élève à 185 Euros.

En partenariat et avec le soutien financier de la Préfecture de la Moselle, du Conseil Régional de la Lorraine et de la commune de Petit-Réderching, le coût du stage est réduit.

En effet, le Conseil Municipal en sa séance du 21 décembre 2011 a décidé de soutenir **l'opération POST PERMIS** organisée par

l'association ALERT 57 et qui est destinée aux jeunes de 18-24 ans de la commune ayant obtenu le permis et souhaitant participer à

ce stage pratique de prévention des risques routiers.

Le coût restant à la charge du jeune est de **15 Euros** au lieu de 185 Euros.

Un courrier d'invitation sera prochainement adressé à tous les jeunes conducteurs du village.

Pour plus de renseignements et les modalités d'inscription à cette opération, veuillez prendre contact avec l'association ALERT 57.



L'association ALERT 57 propose aussi des **stages permis à points** : Les stages offrent la possibilité de récupérer 4 points sur le permis de conduire à un tarif de 195 Euros.

Les stages se déroulent sur SARREGUEMINES - FORBACH - SAINT JEAN ROHRBACH - PHALSBOURG. Pour connaître les dates d'organisation de stages, contactez ALERT 57 par téléphone 03.87.98.85.71 ou par mail : **alert57@orange.fr**

Parce que la sécurité routière est l'affaire de tous...

Le Plan Local d'Urbanisme

Comme annoncé dans nos précédentes éditions, voici un point de situation sur l'avancement de la modification du POS en PLU.

En date du 21 juillet 2011, le conseil municipal a arrêté le PLU et le dossier a été transmis aux personnes publiques associées qui disposaient d'un délai de trois mois pour donner leur avis.

Ces avis ont été transmis au bureau d'étude pour prise en compte.

En parallèle à l'élaboration du PLU, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Bickenalbe pilote l'étude du zonage d'Assainissement sur notre commune.

Ces deux dossiers devant être soumis à enquête publique pendant une durée de 1 mois, nous avons

transmis au Tribunal Administratif de Strasbourg une demande de nomination d'un commissaire enquêteur.

Dès la nomination du commissaire, nous fixerons la date de l'enquête et procéderons à la publicité.

Pendant l'enquête publique, le commissaire enquêteur sera présent en mairie aux dates et heures qui vous seront communiquées et vous pourrez consulter le dossier et notifier vos doléances.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra son rapport. Le PLU devra éventuellement être modifié, ou sera approuvé et transmis au Préfet.

Vous pouvez consulter en mairie l'ensemble des pièces et plans de l'élaboration du PLU.

| | | | |
|---|--|---|---|
| 1 | Délibération du Conseil municipal prescrivant l'élaboration d'un PLU | ☒ | Conseil municipal du 24 juin 2008 |
| 2 | Phases d'études : diagnostic, orientations, réalisation du PADD | ☒ | Juillet - septembre 2010 |
| 3 | Débat sur le PADD | ☒ | Conseil municipal - octobre 2010 |
| 4 | Concertation auprès de la population | ☒ | Réunion publique - 20 décembre 2010 |
| 5 | Finalisation du projet et consultation des services de l'Etat et personnes publiques associées | ☒ | Concertation auprès de la population et des personnes publiques associées |
| 6 | Enquête publique auprès de la population | ☒ | Prévue 1er semestre 2012 |
| 7 | Approbation du PLU | ☒ | Conseil municipal mi 2012 |

Calendrier donné à titre indicatif selon l'avancement du projet

L'Ecole Élémentaire de sortie à la Sainte Catherine

Le 1er trimestre de l'année scolaire a été très riche en évènements à l'école élémentaire. Aperçu des animations organisées à l'occasion des plantations de la Sainte Catherine et de l'inauguration du verger école situé près des écoles.

LE CONCOURS DE DESSIN

Pour les invitations de la plantation d'arbres de la Sainte Catherine, le Conseil Général a organisé un concours de dessins dans notre classe de CM1. **Nos dessins devaient être en rapport avec le thème de l'arbre.** Pour cela, nous avons d'abord travaillé en sciences pour étudier les rôles des arbres. Puis nous avons choisi des phrases qui devaient être le point de départ de nos dessins. Comme phrases, il y avait : « L'arbre permet la vie », « L'arbre protège la couche d'ozone », « Les arbres sont les poumons de la Terre », « L'arbre dépollue l'air » et « L'arbre évite les inondations ». Ensuite, nous avons observé les arbres de la cour, regardé la planche les concernant dans le dictionnaire et la maîtresse nous a donné une fiche qui nous expliquait comment représenter des arbres stylisés. Nous nous sommes entraînés et le 4 octobre 2011 le concours a eu lieu dans notre classe. Chacun a choisi une phrase et a fait un dessin en rapport. Le vendredi 7 octobre 2011 des personnes travaillant au Conseil Général sont venues les chercher à l'école. Elles ont choisi le dessin d'Emma FABER pour être imprimé sur les invitations.

SORTIE SUR LE THÈME DE LA HAIE

Pour préparer la Sainte Catherine, deux journées animées par l'association *Les Piverts* ont eu lieu. La première s'est déroulée le mardi 18 octobre 2011 autour du thème de la haie. Muriel, l'animatrice des *Piverts*, est venue le matin. Elle nous a donné un carnet de terrain. Nous avons lu les pages sur la haie et Muriel nous a expliqué les différents types de haies (arborescente, arbustive, mixte ; ripisylve, de lisière forestière) et ce qu'était la perméabilité d'une haie. Ensuite nous avons fait une sortie dans le village pour observer les haies. Nous

sommes allés derrière le terrain de football, sur le chemin qui va à Rohrbach. **Nous avons observé une haie qui était mixte et semi-perméable puis ramassé des feuilles de cette haie.** Sur le chemin du retour, nous avons observé une haie de thuyas. De retour en classe, nous avons complété notre carnet de terrain puis nous avons fait l'inventaire et le tri des feuilles ramassées. Muriel nous a décrit les feuilles et nous a donné le nom de l'arbre ou de l'arbuste. Avec cette sortie, elle a voulu nous montrer que **la haie la plus utile pour la biodiversité est celle qui est constituée de plusieurs espèces locales.**

ANIMATION AUTOUR DE LA MAQUETTE EN PENTE

L'après-midi, nous avons manipulé et fait des expériences sur une maquette. Celle-ci représentait un champ en pente où coulait une rivière en bas du terrain. Muriel a posé des perles de différentes couleurs sur le haut de la maquette : les perles noires représentaient la terre, les blanches les graines semées par les agriculteurs et les rouges les produits chimiques qu'ils utilisent. Nous avons d'abord utilisé un sèche-cheveux pour imiter le vent : toutes les perles ont dévalé la pente et se sont retrouvées dans la rivière. Puis l'animatrice a placé des haies sur la maquette, elle a remis des perles et a de nouveau fait souffler le sèche-cheveux. Cette fois-ci, les perles ne se sont pas retrouvées dans la rivière mais sont restées bloquées sous les haies. **Les haies ont donc un rôle d'éponge (elles absorbent les produits chimiques et les détruisent) et elles empêchent l'érosion.** Nous avons refait les deux expériences en imitant la pluie avec de l'eau dans un arrosoir. Nous avons à nouveau observé la même chose.



JEU SUR LES ANIMAUX VIVANT DANS LES HAIES

Pendant que la moitié de la classe travaillait avec Muriel sur la maquette, l'autre moitié est allée dans la salle informatique avec la maîtresse. Muriel nous avait donné **des fiches sur les animaux qui vivent dans les haies. Il y avait la fourmi, la chouette, la buse, le campagnol, le bousier, l'abeille, la sauterelle, la mésange, le perce-oreille, le pic-vert, le faucon crécerelle et l'écureuil.** Nous avons fait des équipes de deux et la maîtresse a accroché une fiche dans le dos avec une pince à linge à l'un d'entre nous. Celui qui avait la fiche dans le dos devait deviner l'animal en posant des questions à son camarade. Celui-ci ne pouvait répondre que par « Oui » ou « Non ». Lorsque tous les élèves avaient deviné l'animal, nous avons lu les informations sur les fiches puis nous avons recommencé le jeu en inversant les rôles.



ACROGYM REPRÉSENTANT LES CHAÎNES ALIMENTAIRES

Pour finir cette première journée d'animation, nous sommes allés dans la cour. Nous avons fait une ronde et Muriel a choisi six élèves : trois représentaient les végétaux, deux des animaux herbivores et le dernier le prédateur des herbivores. **L'animatrice leur a demandé de faire une pyramide humaine représentant la chaîne alimentaire des animaux :** les trois élèves jouant le rôle des végétaux se sont mis à quatre pattes au sol, ceux imitant les herbivores ont grimpé sur le dos des trois premiers et celui symbolisant le prédateur est monté sur le dos des deux herbivores. Muriel a tiré un « élève herbivore » : le sommet de la pyramide s'est écroulé. Les élèves ont refait la pyramide et cette fois-ci l'animatrice a tiré « l'élève végétal » du milieu : toute la pyramide s'est effondrée. Nous avons refait les pyramides avec d'autres élèves. Avec ces activités gymniques, Muriel a voulu nous montrer que **tous les niveaux d'une chaîne alimentaire étaient importants.**



L'Ecole Élémentaire de Sortie à la Sainte Catherine

RECONSTITUTION DE LA PREMIÈRE MAQUETTE-PUZZLE CONCERNANT LE REMEMBREMENT

Muriel est revenue à l'école le mardi 15 novembre 2011 avec un stagiaire qui s'appelle Christian. Le thème de cette deuxième journée d'animation était **le remembrement ou aménagement foncier**. Pour nous permettre de comprendre ce qu'est l'aménagement foncier, nous avons utilisé deux maquettes qui ressemblaient à des puzzles. Nous avons d'abord reconstitué la première maquette-puzzle. Pour cela, Muriel a d'abord choisi deux élèves qui devaient tenir le rôle des géomètres. Puis elle a posé toutes les pièces de la maquette sur le sol : **chaque pièce représentait un terrain qui appartenait soit à deux agriculteurs, M. Maître et M. Berger, soit à la Commune. Sur chaque pièce était écrite la superficie du terrain.** Chaque élève, l'un après l'autre, a choisi une pièce et l'a placée



sur la maquette à l'aide d'un plan donné par l'animatrice. Puis, toujours en se servant du même plan, chaque enfant y a mis une étiquette pour dire à qui appartenait le terrain : des tracteurs rouges pour M. Maître, bleus pour M. Berger et un panneau "Commune" pour la Commune. A chaque fois qu'une pièce était placée, les géomètres notaient la superficie pour savoir combien d'hectares au total avaient les agriculteurs et la Commune.

RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT FONCIER PAR LES ÉLÈVES GRÂCE À LA MAQUETTE-PUZZLE N°2

En observant la disposition des terrains des deux agriculteurs et de la Commune sur la première maquette-puzzle, **nous avons réalisé le remembrement de la première maquette sur une deuxième.** Il fallait que M. Maître regroupe tous ses terrains au même endroit pour éviter les pertes de temps liées aux déplacements, que M. Berger fasse de même et **que la Commune récupère les terrains humides pour créer des sentiers et protéger la faune et la flore.** Mais attention, il fallait échanger les terrains de manière équitable en respectant les superficies totales de chacun. Muriel avait désigné deux nouveaux géomètres et partagé le reste des élèves en

trois groupes. Le premier groupe représentait M. Maître, le second M. Berger et le troisième la Commune. Nous nous sommes penchés sur **le casse-tête du remembrement, avons discuté, échangé les terrains et finalement réussi à faire un aménagement foncier équitable où chacun était satisfait.**

SORTIE POUR LIRE UN PAYSAGE ET LE DESSINER

Après avoir travaillé sur le remembrement, Muriel a voulu nous montrer **comment lire un paysage**. Nous sommes allés sur la colline au-dessus de la ferme MEHLINGER pour étudier le paysage. L'animatrice nous a demandé de décrire ce que nous voyions autour de nous puis nous avons complété notre carnet de terrain.

Pour lire un paysage, il faut faire attention :

- aux éléments « géophysiques » (ex : vallée, plaine, ...),
- aux éléments « végétaux » (ex : champs, vergers, ...),
- à l'habitat (ex : église, maisons groupées, ...),
- aux traces de l'activité humaine (ex : usine, chemin de fer, ...).

Elle nous a ensuite demandé de le dessiner dans notre carnet de terrain. Muriel voulait aussi que nous regardions s'il y avait des traces du remembrement.

JEU DU MOT À DEVINER

Pour finir cette deuxième journée d'animation, Muriel et Christian nous ont proposé le jeu du mot à deviner. Nous étions par groupes de deux.

Il fallait choisir un mot que nous avions rencontré pendant les deux jours d'animation puis inventer une devinette en trois phrases. **La première phrase devait donner un indice général, la deuxième un indice plus précis et la troisième un indice encore plus précis.** Les autres groupes devaient essayer de deviner notre mot. Ils remportaient trois points s'ils le devinaient à partir de la première phrase, deux points à partir de la deuxième phrase et un point à partir de la troisième phrase.



Article réalisé par la classe du CM 1 de Mme Anne KRACKENBERGER. Un grand BRAVO pour leur travail.

Les effectifs de l'année 2011/2012

ÉCOLE MATERNELLE « LA PETITE RUCHE »

La classe de Mme Annie HEN se compose de 29 enfants (9 petits et 20 moyens).

La classe de Mme Peggy MEYER compte 30 enfants (10 moyens et 20 grands).

Mmes Marinette MEGEL et Marie-Laure HOENIG, ATSEM, assistent les enseignantes.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

CP - CE 2 : 18 élèves : Mlle ROCHER Laetitia

CE 1 : 19 élèves : Mme SCHAEFER Isabelle

CM 1 : 20 élèves : Mme KRACKENBERGER Anne

CE 2 - CM 2 : 22 élèves : M. BURGUN François

Au total, l'école primaire de Petit-Réderching compte **138** élèves.



LES AVICULTEURS

Pour notre deuxième édition **RETROMOBIL** à Petit-Réderching quelques 150 véhicules anciens se sont retrouvés dans et autour de la salle socio culturelle le 14 juillet dernier . La météo était au beau fixe, pas trop chaud et surtout pas de pluie. Les tracteurs représentaient la plus grande partie de l'exposition et les deux défilés en était très appréciés par les participants et surtout par les habitants du village.

Dans la salle était exposés les motos anciennes et de très rares calèches. Le long de la rue de l'école était stationné les voitures, et les tracteurs sur le grand prés vert en face de la salle socioculturelle.

L'organisation d'une telle manifestation requiert naturellement le concours de nombreux acteurs. Les membres de l'association, des bénévoles, quelques jeunes agriculteurs du pays de Bitche, le club de Bichtroff sur Sarre de Hambach et de collectionneurs du village et des alentours qui ont mis à disposition gratuitement le matériel exposé lors de cette manifestation.

Un grand Merci à toutes ces personnes
et rendez-vous en 2013.

Germain NEU,
Président des Aviculteurs de Petit-Réderching
Tél. : 03 87 96 46 59

Prochain rendez-vous :

MARCHE AUX POUSSINS

LUNDI 09 AVRIL 2012
à la salle polyvalente



LE CLUB DE PETANQUE

Le Club de Pétanque de Petit-Réderching a été créé en 1992 par quelques passionnés. D'année en année, le nombre de boulistes a connu une vive recrudescence. Le club compte actuellement **30** licenciés de tout âge.

La saison s'organise autour de 2 à 3 compétitions amicales inter-clubs. Ces dernières se déroulent bien sûr dans la bonne humeur et connaissent un vif succès. Un repas clôture la saison des boulistes.

Le comité se compose de :

Raymond GROMCZYK, Président

Armand SCHWAB, Vice-Président

Henri GUIBERT, Trésorier

Yvon PETIT, Secrétaire

Les entraînements se déroulent au boudrome de Petit-Réderching, rue du Stade, de mars à octobre, **le mardi soir à partir de 19H** et jusqu'à tard dans la nuit, le boudrome étant équipé de projecteurs.

Venez vous aussi, seul ou entre amis, pointer ou tirer, mais attention à ne dégommer le cochonnet !



Raymond GROMCZYK,
Président du club de Pétanque
Tél. : 03 87 02 75 37
ou 06 79 93 99 77





L'Agenda des Sorties

F E V R I E R 2 0 1 2

| | | |
|----------------------------|---|---|
| Du 20 au 24 février | Semaine des Seniors 20 février : Repas Dampfnudel 22 février : Opération Tranquillité Seniors 24 février : Circuit pédestre de 2 Km | Inscriptions en Mairie de Petit-Réderching |
|----------------------------|---|---|

M A R S 2 0 1 2

| | | |
|-----------------------|--|--|
| Samedi 10 mars | Soirée dansante Country club | Contact : Simone SEILER Tél. : 03 87 09 71 33 |
| Samedi 24 mars | Atelier d'Art Floral sur le thème de Pâques FLAC | Contact (inscription et paiement) : Clarisse DUPUY Tél. : 03 87 09 46 45 |

A V R I L 2 0 1 2

| | | |
|---------------------------|---|---|
| Dimanche 1er avril | Journée Portes Ouvertes du FLAC | Contact : Clarisse DUPUY Tél. : 03 87 09 46 45 |
| Lundi 09 avril | Marché aux poussins Les aviculteurs de Petit- Réderching | Contact : Germain NEU Tél. : 03 87 96 46 59 |
| Samedi 21 avril | Dîner dansant Chorale Méli Mélodie | Contact : Bernard FILIPIAK Tél. : 03 87 09 85 46 |

J U I L L E T 2 0 1 2

| | | |
|---|---|--|
| Samedi 7 et Dimanche 8 juillet | TATANKA FESTIVAL Ferme du Grand Niedeck | Contact : Ranch des Bisons Tél. : 06 78 16 34 43 ou 06 72 79 50 16 |
|---|---|--|

A O U T 2 0 1 2

| | | |
|------------------------------|--|--|
| Du 1er au 6 août 2012 | Séjour en Charente Jumelage avec Lachaise et Saint Palais du Né | Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie |
|------------------------------|--|--|

Pour obtenir des informations ou réserver les salles communales,
veuillez prendre contact avec **Francis PETRAZOLLER** au **06 80 85 65 11**.